

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 28 octobre 2021 à 20h05.

Le Président remercie Monsieur Reymond de l'Omnibus pour sa présence.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle législature et que les membres ont dû être assermentés au conseil du 31 mars 2021. Les nouveaux membres seront assermentés en point 4.

Le Président s'excuse pour son erreur commise sur l'ordre du jour, il y a deux point 6, le nouvel ordre du jour fini donc au point 11.

Aucune autre modification n'étant demandée, l'ordre du jour est modifié comme suit :

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2021
3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2021
4. Assermentation des nouveaux membres
5. a) lettres et pétitions
b) communications de la Municipalité
6. Election du vice-président du Conseil général
7. Préavis 03/2021 Arrêté d'imposition 2022
8. Préavis 04/2021 Autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026
9. Préavis 05/2021 Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
10. Préavis 06/2021 Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026
11. Divers

Le nouvel ordre du jour est accepté par le conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 47 membres sont présents, 18 sont excusés et 16 sont absents. Le quorum de 27 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2021
Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal du 31 mars 2021 est accepté par 45 voix, 1 abstention, 0 refus.

3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2021
Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal du 10 juin 2021 est accepté par 44 voix, 2 abstentions, 0 refus.

4. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 5 nouveaux membres : Mirela Bovet, Marie-Claire Stern Paillard, Rémi Faure, Jean-Christophe Liebeskind, Bovet Cédric.

5. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a reçu ni lettre, ni pétition.

b) Communications de la Municipalité

André Roch, Syndic, donne les informations suivantes :

- Les travaux de la place ont débuté le 23 août 2021, les conduites d'eaux potables et d'eaux claires ont été changées depuis la route de Pompaples, route de Bofflens, jusqu'à l'avenue de la gare en face du magasin et un bout en direction d'Orbe. Deux fuites ont été réparées, car l'ancienne conduite en Eternit n'a pas supporté les vibrations des travaux. L'entreprise Connect a pu faire le raccordement en une demi-journée. A cause de la pandémie et de l'augmentation des prix, nous devrions compter un surplus d'environ CHF 10 000 pour les tuyaux. Le trottoir coté plaine et la route ont été bétonnés, la pose de la 1^{ère} couche de bitume vient d'être faite. La commune est très satisfaite des entreprises Beati pour le génie civil et la maison Connect pour le sanitaire, le chantier est propre et les travaux se déroulent très bien.

Michel Reynold, Municipal, explique que le 7 octobre dernier, les municipalités d'Agiez, Arnex et Bofflens se sont rencontrées pour évoquer la création d'une association intercommunale pour la distribution de l'eau, la commune de Bofflens devant construire un nouveau réservoir. Le 13 octobre Monsieur Reynold et Monsieur Vurruso, inspecteur des eaux de l'OFCO, ont été visiter le réservoir communal situé au Crêt de la Pérause, la station de pompage et du puits de Bioutes. Il en ressort que le réservoir datant de 1907 est vétuste et ne répond plus aux exigences actuelles.

En 2018 après trois séances avec Madame la Préfète E.Voutaz et les communes d'Agiez et Bofflens, nous avons pris la décision de ne pas poursuivre ce projet intercommunal, la situation du captage du Vanté, situé à Bofflens n'étant pas à 100% satisfaisante.

Depuis les communes d'Agiez et de Bofflens ont fondé l'entente du Vanté pour créer un nouveau local de pompage avec filtration et sécurisé ses zones de protection, ce qui permet désormais une eau de bonne qualité, les problèmes de pollution antérieurs étant définitivement réglés.

La situation à ce jour est que nous devons impérativement remplacer le réservoir, soit en participant à la réalisation d'un réservoir commun avec les communes d'Agiez et de Bofflens, ou en présentant au Canton un projet qui répondra aux exigences cantonales, tant en matière sanitaire qu'en capacité de normes ECA en cas d'incendie. L'eau distribuée doit répondre aux

exigences microbiologique et chimique de l'Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public.

La majorité des consommateurs du village souhaitent conserver une autonomie et consommer l'eau de Bioutes, dont la qualité n'est pas à démontrer, mais nous devons nous projeter plus loin. Le regroupement de commune pour l'utilisation du réseau d'eau est prôné par le Canton pour des questions de sécurité. Les coûts de construction et de gestion sont moindres pour les consommateurs par le biais d'une association. La préoccupation climatique et les difficultés énergétiques qui s'annoncent après la pandémie sont à prendre en compte.

La Municipalité souhaite qu'une commission ad'hoc soit créée pour qu'un préavis soit présenté au Conseil dans les meilleurs délais.

Martine Barclay demande s'il est possible de se raccorder sur le réservoir d'Orbe.

Michel Reynolds répond que l'ECA ne le recommande pas car nous n'avons pas assez de pression.

Josette Bovet demande où sera situé le réservoir et si l'eau sera chlorée.

Michel Reynolds explique qu'il sera situé en dessus de Bofflens avant de redescendre sur la commune de Croy et que l'eau ne sera pas chlorée mais filtrée par des systèmes d'ultra-filtration.

Nous aurons plus de détails par la suite.

Claire Desponds, Municipale, rappelle le programme du centenaire du collège qui aura lieu le 20 novembre 2021. Le Collège ouvrira ses portes à 15h, la grande-salle à 17h00 pour accueillir Sylvie la maîtresse d'école, suivi d'un repas servi par le Toucan, composé de saucisses aux choux et de desserts, les Petits chanteurs à la gueule de bois prendront ensuite le relais. Elle remercie la jeunesse qui tiendra le bar et Charles-Louis Morel pour ses conseils et ses connaissances du village. Elle demande également si parmi les conseillers ou leurs connaissances il y aurait des documents d'archives photos ou des anciens bulletins de notes à partager lors de ce centenaire. Elle espère nous voir nombreux.

6. Election du vice-président du Conseil général

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une vieille histoire qui date du mois de mars, Sébastien Gauthey ayant accepté de prolonger de 6 mois son poste de vice-président. Nous sommes dans l'obligation de voter pour un nouveau vice-président. Il rappelle l'article 11 sur la loi sur la commune qui précise que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Christine Monnier propose Christian Rossel

Le Président demande à Christian Rossel s'il accepte.

Christian Rossel accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Christian Rossel devient le nouveau vice-président sous les applaudissements du Conseil.

Le Président remercie Christian Rossel et se réjouit de leur future collaboration, il remercie également Sébastien Gauthey malgré son absence pour ses nombreuses années de vice-présidence.

7. Préavis 03/2021 Arrêté d'imposition 2022

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal sur l'arrêté d'imposition 2022.

Les comptes de l'année 2020 se sont soldés par un bénéfice de CHF 34'064.78 et ceci malgré la baisse du taux d'imposition à 71%. Le budget 2021 prévoit un bénéfice de CHF 10'292.10 en tenant compte des incertitudes liées aux effets de la pandémie sur les futurs impôts. Les finances communales sont stables. La Municipalité propose au Conseil général de reconduire, le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal et d'augmenter l'impôt foncier actuel de 80% à 100% pour un traitement d'équité.

Philippe Monnier, rapporteur lit le rapport de la commission de Gestion et Finances, suite à leur séance du 30 août 2021 en présence de Valérie Bourquard, Sylvie Faessler, Bernard Gauthey, Michel Renaud-dit-Louis et Philippe Monnier. Il en ressort que l'état des finances de la commune est stable, et que la probabilité d'une dégradation de la situation financière est très faible, il ne se justifie pas de modifier le taux d'imposition de 71%.

La Commission propose et recommande de suivre le préavis municipal.

Le préavis municipal propose d'augmenter l'impôt foncier de 80% à 100% pour un traitement d'équité. La commission estime qu'elle n'a pas reçu assez d'explication à ce sujet. Après quelques renseignements pris, cette augmentation d'impôt s'élèverait à environ CHF 17'000, soit quasi 1 point d'impôt communal. L'impôt foncier de nos villages voisins varie entre 60% et 120%. Elle propose d'étudier plus précisément avec la Municipalité les pour et les contres de cette éventuelle augmentation avec les comptes définitifs 2021 et 2022. La Commission propose au Conseil général de refuser la proposition de la Municipalité d'augmenter l'impôt foncier de 100% pour 2022 par un amendement, et de garder l'impôt foncier de 80% pour 2022.

André Roch, syndic, s'excuse de ne pas avoir préparé la demande de passer de 80% à 100%. Il précise que la péréquation ne s'occupe pas du taux pratiqué dans les communes et met au niveau cet impôt pour toutes les communes du canton de Vaud. Lorsque le calcul de la péréquation s'établit, toutes les communes du canton de Vaud sont considérées comme si elles étaient à 100%. La commune d'Arnex est à 80%, 20% sont à rajouter dans les revenus fonciers de la commune pour déterminer sa participation à la cohésion sociale. La mention de traitement d'équité permet d'ouvrir le débat quant à l'option que veulent prendre les citoyens, un moyen d'informer aussi de l'importance du choix du taux d'impôt foncier.

Le Président explique qu'il faut d'abord voter sur l'amendement de la Commission de gestion et des finances, si l'amendement est accepté, le taux de l'impôt foncier reste à 80%, s'il est refusé, le taux d'imposition sera de 100%, après quoi le vote se fera avec l'amendement accepté ou tel que présenté par la Municipalité.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote, sur l'amendement de la Commission de gestion des finances

Qui accepte l'amendement sur la suppression de l'augmentation de 20% de l'impôt foncier et de maintenir le taux de 80% ?

Pour :43

Contre :1

Abstention :7

L'amendement sur la suppression de l'augmentation de l'impôt foncier communal est accepté par 43 voix.

L'assemblée vote.

Acceptez-vous l'arrêté d'imposition 2022 avec l'amendement ?

Pour :49

Contre :0

Abstention : 2

L'Arrêté d'imposition 2022 est accepté par 49 voix.

8. Préavis 04/2021 Autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal qui demande au Conseil d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer pour les aliénations et les acquisitions d'immeubles ainsi que les servitudes sur propriétés communales, dans la limite fixée à CHF 50'000.--.

Max Debieux, rapporteur, fait part du rapport de la commission, composée de Caroline Baudat, Jean-Luc Risse et Max Debieux. Elle propose au Conseil Général d'accepter la demande d'autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote.

Accordez-vous à la Municipalité l'autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026 ?

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

L'autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026 est acceptée par 51 voix.

9. Préavis 05/2021 Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal qui demande au Conseil d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 afin de lui permettre de défendre plus efficacement et rapidement les intérêts de la commune.

Max Debieux, rapporteur, fait part du rapport de la commission, composée de Caroline Baudat, Jean-Luc Risse et Max Debieux. Elle propose au Conseil Général d'accepter la demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote.

Accordez-vous à la Municipalité l'autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026 ?

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

L'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 est acceptée par 51 voix.

10.Préavis 06/2021 Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal qui demande au Conseil d'accorder la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles non budgétisées jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par rubrique budgétaire.

Philippe Monnier, rapporteur lit le rapport de la commission de gestion et des finances, commission composée de Valérie Bourquard, Sylvie Faessler, Bernard Gauthey, Michel Renaud-dit-Louis et Philippe Monnier, qui propose d'autoriser la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 30'000 pour les rubriques budgétaires des comptes d'entretien.

Jean-Christophe Liebeskind, constate que la commission de gestion et des finances précise dans son rapport que les dépenses doivent être limitées au compte d'entretien, mais le préavis ne le précise pas, il propose un amendement qui préciserait ce point dans le préavis.

Le Président se demande si un amendement doit être appuyé par plusieurs personnes. Après recherche, cela n'est pas le cas.

Charles-Louis Morel demande à M.Liebeskind quelle différence cela apporte.

Jean-Christophe Liebeskind explique qu'il y a des dizaines de rubriques au budget, par conséquent autoriser des dépenses exceptionnelles pour un nombre indéfini de rubrique n'a pas de sens.

Charles-Louis Morel fait remarque qu'il peut y avoir des dépenses dans d'autres rubriques que les rubriques d'entretien, que si l'on ne vote que pour les comptes d'entretiens, cela limite pour d'autres secteurs.

Jean-Christophe Liebeskind fait remarquer qu'il y a un décalage entre le rapport de la commission et le préavis.

André Roch, syndic, demande à la commission pourquoi ils ont mis différemment.

Phillippe Monnier explique que la commission a voulu préciser que les dépenses sont prévues pour de l'entretien comme par exemple réparer la chaudière du collège, mais que cela ne concernerait pas la décision d'installer de nouveaux jeux à la place du tennis.

Le Président remercie M. Monnier pour cette précision.

Nicolat Larqué propose des faire des pourcentages pour l'ensemble des rubriques

Claire Desponds précise qu'effectivement les dépenses imprévisibles concernent : les problèmes comme un changement de chaudière, et non pas de construire une nouvelle place de jeux. Rajouter la précision « d'entretien » au préavis est peut-être superflu.

Acceptez-vous l'amendement de remplacer sur le préavis municipal : rubrique budgétaire par : les rubriques budgétaires des comptes d'entretien.

Pour :18

Contre :15

Abstentions : 17

Nul : 1

L'amendement de M.Liebeskind a été accepté par 18 voix.

Accordez-vous à la Municipalité l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 avec l'amendement de M. Jean-Christophe Liebeskind ?

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 12

L'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles avec l'amendement est acceptée par 39 voix.

11. Divers

Jean-Luc Porchet, Président, parle d'écologie, thermique à la mode ses temps.

6 feuilles de convocations pour plus de 80 conseillers, 4 préavis municipaux, 4 rapports des commissions, cela fait des dizaines de feuilles que l'on imprime pour les conseillers. Toutes ses informations se trouvent sur le site de la commune deux à trois semaines avant le Conseil général. Serait-il possible que les conseillers aillent chercher les documents directement sur le site de la commune ? est-ce qu'il y a des réfractaires ? Sur demande nous pourrions continuer à envoyer les papiers.

Hugette Bovet précise que tout le monde n'a pas Internet, ne souhaite pas utiliser Internet ou ne sait pas utiliser Internet.

Le Président explique que si la moitié des conseillers cherchent les papiers sur le site, c'est déjà un bon début.

Charles-Louis Morel demande s'il y a des dispositions légales.

Le Président doit se renseigner. D'autres communes le font déjà.

Charles-Louis Morel reste très attaché au papier et les cartouches d'imprimante sont chères.

Martine Barclay propose une seule convocation par couple.

Philippe Monnier propose que chacun choisisse d'aller sur le site ou de continuer à recevoir les papiers.

Jean-Christophe Liebeskind demande s'il est également possible d'avoir les rapports de la commission sur le site.

Le Président explique que c'est une possibilité mais que les rapports sont reçus le samedi avant le conseil. Il doit voir avec la secrétaire si elle peut les mettre sur le site le lundi au plus tard, mais puisque le temps est court nous continueront de les déposer au sous-sol du collège. Il va regarder légalement ce que l'on peut faire et si c'est possible nous tiendront une liste de : qui veut par papier, qui va chercher sur le site. La convocation, elle sera toujours envoyée par courrier.

Anne Folens propose que les convocations soient envoyées par mail.

Le Président, rappelle que le prochain conseil sera le 9 décembre 2021

Michel Renaud-dit-Louis, demande à quoi en est la sécurité informatique de la commune par rapport aux problèmes lus dans la presse.

André Roch, syndic rapporte que deux personnes ont été suivre un cours avec Ofisa pour savoir ce qu'il faut faire. Il faut faire attention à ses mots de passes, il faut les changer

régulièrement. Le domaine le plus sensible est celui de Christine Monnier et de la boursière, mais tout est sur le site qui est publique, donc il n'y pas énormément de soucis. Ils vont suivre les conseils par rapport à cette problématique.

Ludovic Cretenoud demande si le Canton apporte un appui à cette problématique
André Roch, syndic répond, pas à sa connaissance.

Claire Desponds précises qu'il manque dans le courrier pour la mise de bois qui se tiendra le 11 novembre 2021, la carte qui permet de retrouver les lieux. Elle sera déposée dans les boîtes aux lettres.

Le Président clôt la séance à 21h12.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Amandine Gonçalves